

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_201215_109

portant sur

LA FIXATION DES TARIFS DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2021

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'alinéa 2° de l'article L2122-22,

VU la décision n°66/2016 relative aux tarifs des services publics – année 2017,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la délibération n°MLCM_190826_04 du Conseil Municipal du 26 août 2019 relative à la convention type de mise à disposition des installations sportives,

VU la décision n°MLDC_191212_095 portant sur la fixation des tarifs des salles et équipements municipaux pour l'année 2020,

CONSIDÉRANT que la pandémie COVID 19 a considérablement impacté le pouvoir d'achat des particuliers et le chiffre d'affaire de nombreuses entreprises ainsi que le fonctionnement des associations,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les redevances des salles et équipements communaux en euros pour l'année 2021 sans aucune augmentation:

DÉSIGNATION	TARIFS 2021 EN EUROS	
USAGES TEMPORAIRES		
	PAR JOUR	PAR HEURE
<u>TRIUMPH</u>		
Loto	149.00	6,20
Loto : installation organisateur	103.00	4.30
Salle n°1	404.00	16,80
Salle n° 2	208.00	8,70
Salle n° 3	208.00	8,70
<u>RAMADIER</u>		
Loto	428.00	18,80
Loto : installation organisateur	212.00	9,80
Salle	594.00	24,80
<u>HALLE DARDE</u>		
Salle	208.00	8.70

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DÉSIGNATION	TARIFS 2021 EN EUROS	
Marché thématique	2.50	Mètre linéaire
SAINT MARTIN		
Salle	233,00	9,70
LUTEVA		
Appartement		
Salle n° 1	19,00	1,00
Salle n° 2	20,00	1,00
Salle n° 3 : cuisine	20,00	1,00
Salle n° 4 : salle à manger et réserve	46,00	3,00
Claire Motte		
Salle	67,00	3,00
Coco Chanel		
Salle	40,50	2,00
Boby Lapointe		
Salle	23,50	1,00
Edith Piaf		
Salle	49,00	2,00
Carlos Gardel et vestiaire		
Salle	119,00	5,00
Marcel Cerdan		
Salle	69,00	3,00
Gérard Philippe		
Salle	32,50	1,50
Rez de chaussée		
Salle	54,00	2,50
INSTALLATION SPORTIVES		
Gymnase Lycée	281,00	13,50
Stade pelouse (AB ou LB) TH double	130,00	12,00 (forfait)
Terrain de tennis	78,00	3,20
Plateaux sportifs extérieurs	78,00	3,20
Vestiaires Club House	34,00	1,60
Boulodrome	168,00	9,00 (forfait)
Piscine non couverte sans MNS	273,00	12,00
Halle de sport		
Gymnase	281,00	13,50
Mur d'escalade	91,00	4,50
Salle d'expression	192,00	9,50
Salle de gymnastique	213,00	10,50
SALONS DE L'HOTEL DE VILLE		
Réceptions	208,00	9,00
Conférences	208,00	9,00
Peuple	208,00	9,00
DOMAINE DE CAMPEYROUX		
Le Logis	233,00	9,70
TARIF FORFAITAIRE D'INDEMNISATION	482,00	
USAGES REGULIERS PAR UN ORGANISME AFFILIE A UNE FEDERATION SPORTIVE		
Boulodrome de l'Espace Lergue	512,00	Par an
Bureau du Club House	102,00	Par an

DÉSIGNATION	TARIFS 2021 EN EUROS	
Piscine municipale Nautilia	152.00	Forfaitaire de mai à août
Caution des cartes d'accès magnétiques aux installations	10,00	La carte

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le quinze décembre deux mille vingt,

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

